

MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE



Cette séance extraordinaire, tenue le 9 mai 2016, à **18h00**, est présidée par le maire, monsieur Gilles Tremblay, en présence des conseillers suivants: monsieur Gaétan Labelle, madame Nicole Viens, monsieur Normand Bois, madame Sylvie Potvin et monsieur Yves Laurendeau.

Absence : madame Nathalie Evrard a motivé son absence.

Madame Suzanne Prévost, directrice générale est également présente.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Octroi du contrat pour les travaux au bassin d'eau – chambre des vannes**
- 4. Adoption du rapport annuel 2015 d'indicateur de performance en rapport au Schéma de couverture de risques**
- 5. Adoption des projets de plan et de règlements d'urbanisme**
- 6. Parole au public**
- 7. Levée de la séance**

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

2016-05-105

Ouverture de la séance

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

La présente séance soit et est ouverte à 18h00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2016-05-106

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

QUE,

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3- OCTROI DU CONTRAT POUR LES TRAVAUX AU BASSIN D'EAU – CHAMBRE DES VANNES

2016-05-107

Octroi du contrat pour les travaux Bassin d'eau – Chambre des vannes

ATTENDU QU' un appel d'offres a été émis pour les travaux à effectuer CSST - Bassin d'eau – Chambre des vannes;

ATTENDU QUE le résultat d'ouverture des soumissions du 28 avril 2016 est le suivant :

-Nordmec Construction inc.	106 719.80\$
-Groupe Quebeco inc.	65 214.97\$
-Ross & Anglin Limitée	129 921.75\$
-Plomberie Brébeuf inc.	81 723.53\$;

ATTENDU QUE les documents exigés à l'intérieur du devis de soumission sont présents et réglementaires pour tous les soumissionnaires;

ATTENDU QUE la firme CIMA a analysé toutes les offres reçues et nous recommande l'octroi du contrat au Groupe Quebeco inc. au montant de 65 168.98\$ taxes incluses, montant corrigé suite à leurs calculs;

ATTENDU QUE tout manquement à l'une des conditions énumérées dans le cahier de charge peut rendre nul et sans effet le contrat en vigueur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

Le Conseil de la municipalité de Chénéville autorise la signature du contrat avec Groupe Quebeco inc. pour un montant total de 65 168,98\$ taxes incluses;

QUE,

La dépense soit affectée au compte # 03-61020-000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4- ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2015 D'INDICATEUR DE PERFORMANCE EN RAPPORT AU SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES

2016-05-108

Adoption du rapport annuel 2015 d'indicateur de performance en rapport au Schéma de couverture de risques

ATTENDU QUE le rapport annuel 2015 d'indicateur de performance en rapport au Schéma de couverture de risques à incendie a été transmis par monsieur Éric Drouin;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance des grandes lignes dudit rapport annuel;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville entérine ledit rapport annuel 2015 et mandate madame Suzanne Prévost, directrice générale à transmettre à monsieur Éric Lacasse responsable en matière du schéma de couverture de risques des incendies ledit rapport;

QU’,

Une copie de la résolution soit transmise à monsieur Éric Drouin, responsable du service des incendies.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

5- ADOPTION DES PROJETS DE PLAN ET DE RÈGLEMENTS D’URBANISME

2016-05-109

Adoption des projets de plan et de règlements d’urbanisme

ATTENDU QUE la Municipalité a mandaté monsieur Pierre-Yves Guay, urbaniste-conseil, afin de réviser le plan et les règlements d’urbanisme de la Municipalité;

ATTENDU QUE des projets de règlements pour modifier notre plan et nos règlements d’urbanisme ont été présentés au Conseil par monsieur Guay;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle et résolu

QUE,

Le Conseil de la municipalité de Chénéville accepte les projets de règlements suivants :

- projet de règlement révisant le plan d’urbanisme, numéro 2016-059
- projet de règlement sur les permis et certificats, numéro 2016-060
- projet de règlement de zonage, numéro 2016-061
- projet de règlement de lotissement, numéro 2016-062
- projet de règlement de construction, numéro 2016-063
- projet de règlement constituant le comité consultatif d’urbanisme, numéro 2016-064
- projet de règlement sur les dérogations mineures aux règlements d’urbanisme, numéro 2016-065
- projet de règlement sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale, numéro 2016-066;

QU’,

Une consultation publique aura lieu le 4 juin 2016, à compter de 10h, au Centre St-Félix-de-Valois, salle du haut, situé au 77, rue de l’Hôtel-de-Ville, à Chénéville, afin d’expliquer et de consulter la population des changements que ces nouveaux règlements apporteront.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

6- PAROLE AU PUBLIC

7- LEVÉE DE LA SÉANCE

2016-05-110

Levée de la séance

Il est proposé par madame Nicole Viens
et résolu

QUE,

La présente séance soit et est levée à 18h10.

Gilles Tremblay, Maire

Suzanne Prévost, Directrice générale,
secrétaire-trésorière